

gouvernement, dans cette Chambre et dans ce pays, a à coeur, autant que qui-conque, d'en arriver à un règlement pacifique du conflit coréen, mais je crois que nous sommes tous convaincus que ce règlement nous le payerions trop cher s'il nous fallait pour cela oublier et trahir des obligations que nous avons déjà assumées à l'égard de la Corée et des autres membres des Nations Unies.

... Si ceux d'entre nous qui ont préconisé des négociations de ce genre avec les communistes chinois sont partisans de l'apaisement, nous ne sommes pas les seuls. Qui prétendra, à la Chambre, que M. Churchill a coutume de s'aplatir devant les agresseurs ou de les apaiser? Que pense-t-il de la présente situation? Voici ce qu'il affirmait à la Chambre des communes de Westminster le 14 décembre:

La seule ligne de conduite prudente qui s'offre aux États-Unis et à nous, c'est de stabiliser la situation militaire locale . . .

C'est-à-dire en Corée.

... et si l'occasion se présente alors, de négocier avec les agresseurs . . .

Un peu plus loin dans le même discours il disait:

En soi, l'apaisement peut être bon ou mauvais, selon les circonstances. L'apaisement dû à la faiblesse et à la peur est à la fois futile et fatal. L'apaisement issu de la puissance est magnanime et noble; ce serait le plus sûr et, peut-être, le seul moyen d'assurer la paix mondiale.

... J'aimerais préciser, toutefois, que la résolution portant création d'un Comité pour la cessation des hostilités a bénéficié de l'appui de tous les membres des Nations Unies, à la seule exception du bloc soviétique. C'est ainsi que les États-Unis, en particulier, ont effectivement aidé et encouragé le travail des membres du comité. Leur tâche était extrêmement ardue, souvent même décourageante. Dans un article que je lisais dernièrement, on voyait en nous « trois hommes en quête d'une suspension d'armes ». Notre enquête n'a pas abouti. Il reste qu'après que le haut commandement à Washington eût consenti à des modalités de suspension d'armes qui nous semblaient raisonnables, nous avons cherché à entrer effectivement en contact avec le gouvernement populaire de Pékin. Mais, pendant longtemps, nos efforts sont restés vains. J'ajouterai qu'on ne nous a même pas traités avec beaucoup d'égards.

Cependant, le 21 décembre, le ministre de la Chine aux Affaires étrangères nous répondait à la radio, déclarant qu'on avait constitué de façon illégale ce comité pour la cessation des hostilités. Il demandait que les pourparlers en vue d'un règlement politique fussent entamés avant et non après la cessation des hostilités en Corée. Bien entendu, cette ligne de conduite nous était entièrement inacceptable ainsi qu'aux Nations Unies. Néanmoins, les Nations Unies ont pensé qu'en dépit de cette rebuffade plutôt sévère, il vaudrait peut-être la peine de demander au Comité pour la cessation des hostilités d'essayer encore une fois de convaincre le régime de Pékin de la sincérité de notre offre, — démarche que les États-Unis approuvèrent entièrement, — et d'entamer des pourparlers sur une foule de questions intéressant l'Extrême-Orient, si l'on pouvait s'entendre sur la cessation des hostilités. Après avoir surmonté de nombreuses difficultés, nous avons formulé une déclaration de principes que nous avons soumise à la Commission politique de l'Assemblée le 11 janvier. Cette déclaration comprenait à la fois des propositions visant à mettre fin aux hostilités en Corée ainsi que d'autres relatives aux pourparlers de caractère politique sur les problèmes importants de l'Extrême-Orient. Ce projet fut approuvé par cinquante des soixante États membres, y compris les États-Unis et l'Inde.

Si cette déclaration de principes a rallié un tel appui, c'est parce que, au moment de sa préparation, les premiers ministres du Commonwealth étaient en conférence à Londres. En cette occasion l'association du Commonwealth s'est révélée